

LUTTEZ CONTRE L'AMARANTE TUBERCULÉE

L'amarante tuberculée est une mauvaise herbe résistante à plusieurs herbicides qui peut causer des pertes de rendement importantes, notamment dans les cultures de maïs et de soya. Quelques cas de cette espèce envahissante ont déjà été recensés au Québec, dont au Centre-du-Québec, en Chaudière-Appalaches, en Montérégie et dans les Laurentides. Pour éviter sa progression, le MAPAQ s'est doté du *Plan d'intervention phytosanitaire pour lutter contre l'amarante tuberculée*. Ce dernier vise principalement à offrir aux producteurs aux prises avec cette mauvaise herbe un soutien agronomique ou financier pour assurer une prise en charge rapide et efficace.

Vous suspectez la présence d'amarante tuberculée sur votre ferme? Demandez à votre conseiller agricole de vous inscrire au *Plan d'intervention phytosanitaire pour lutter contre l'amarante tuberculée*.

Faire une demande

Pour plus d'information sur l'amarante tuberculée, [consultez cette fiche](#) ou contactez votre [direction régionale](#) pour en discuter avec votre conseiller du MAPAQ .

PRIME-VERT : CONSERVEZ VOTRE BANDE RIVERAINE!

Comme la réglementation l'indique,
la bande riveraine devrait avoir au moins
trois mètres de largeur mesurée à partir



de la ligne des hautes eaux des cours d'eau et, s'il y a présence d'un talus, avoir au moins un mètre de largeur en haut du talus. Bien qu'il soit parfois tentant de cultiver un peu plus près, sachez que le premier pas vers le respect de la bande riveraine est de ne pas travailler le sol sur cette bande. L'automne arrive vite et la période des travaux de sol post-récolte est le meilleur moment pour prendre la bonne décision : prendre de la distance avec vos cours d'eau!

Laisser une bande végétale se régénérer d'elle-même le long des cours d'eau ainsi que des fossés contribuera notamment à réduire les risques d'érosion dans ces zones. Pour aller plus loin dans la démarche, l'aménagement d'une bande riveraine élargie le long des cours d'eau permettra de réduire davantage les risques d'érosion et de réduire la présence des ravageurs des cultures. Selon les types de végétaux implantés, l'augmentation de la superficie d'habitats disponibles stimulera notamment la présence de prédateurs (ex. : oiseaux) et de parasitoïdes (ex. : insectes) s'attaquant aux ravageurs des cultures sans compter l'augmentation de la présence des pollinisateurs indigènes nécessaires à l'amélioration du rendement de vos cultures.

Si vous souhaitez planter des bandes riveraines élargies composées d'herbacées, d'arbustes et/ou d'arbres le long de vos cours d'eau, le programme Prime-Vert peut vous aider!

[En savoir plus](#)

PRIME-VERT : POUR UNE GESTION OPTIMALE DE L'EAU D'IRRIGATION

En cette période la plus chaude de l'année, votre réserve d'eau d'irrigation vous donne peut-être des sueurs froides! Toutefois, grâce au programme Prime-Vert, vous pourriez profiter de l'aide d'un conseiller en irrigation et obtenir une subvention pour l'acquisition d'un équipement pour mieux gérer l'eau d'irrigation. Des solutions sont à votre portée, informez-vous!

[Je m'informe](#)

POUR INFORMATION

Chantal Leduc, agronome | Conseillère en agroenvironnement et relève agricole

chantal.leduc@mapaq.gouv.qc.ca

819 449-3400, poste 4902

Le volet 1 de Prime-Vert est financé en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

